

**DECRET N° 2009-455 DU 07 SEPTEMBRE 2009**

Portant nomination du Président et des membres  
du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de  
Gestion de la Gratuité de la Césarienne.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2009-260 du 12 juin 2009 portant Composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2006-396 du 31 juillet 2006 portant attributions, organisation du Ministère de la Santé ;
- Vu** le décret n° 2008-730 du 22 décembre 2008 relatif à l'institution de la gratuité de la césarienne au Bénin ;
- Vu** le décret n° 2009- 096 du 30 mars 2009 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale de Gestion de la Gratuité de la Césarienne (ANGC).
- Sur** proposition du Ministre de la Santé ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 juin 2009 ;

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont nommées membres du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de Gestion de la Gratuité de la Césarienne, les personnes dont les noms suivent, représentantes des personnalités et institutions ci-après :

- Monsieur René G.M. DARATE, représentant le Ministre de la Santé ;
- Madame ADECHOKAN AÏKO Virginie, représentant le Ministre en charge de la Décentralisation ;
- Monsieur Saliou ABOUGOU YOUSSAOU, représentant le Ministre de l'Economie et des Finances
- Madame SACCA-KINA OROUYE Aleth, représentant le Ministre en charge de la famille ;
- Monsieur de SOUZA José, représentant des Médecins de la Société de Gynécologie et d'Obstétrique du Bénin et du Togo (SGCOBT) ;
- Madame MONTEIRO Laurence, représentant l'Association Nationale des Sages-femmes ;
- Monsieur ADEBO Falilou, représentant l'Ordre National des Pharmaciens ;
- Un représentant du personnel de l'Agence Nationale de Gestion de la Gratuité de la Césarienne.

**Article 2** : Monsieur René G.M. DARATE est nommé Président du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de Gestion de la Gratuité de la césarienne.

**Article 3** : La durée du mandat des membres du Conseil d'Administration est de trois ans et prend effet pour compter de la date de leur prise de fonctions.

**Article 4** : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 07 septembre 2009

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Dr Boni YAYI**

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,  
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale,

**Pascal Irénée KOUPAKI**

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,

**Idriss L. DAOUDA**

Le Ministre de la Santé,

**Issifou TAKPARA**

**AMPLIATIONS** : PR 6 – AN 4 – CS 2 – HCJ 2 - CES 2 – HAAC 2 – MEPDEAP 4 MS 4 MEF 4 SGG  
4 -AUTRES MINISTERES 27 PREFETS 6 – DGTCP-DGID-DGDDI 5 - DPE-DLC-INSAE 6 - DGCST 2  
- BCP 1 - ONIP-GCONB-ABP 3 - BN-UAC-ENAM-FADESP-UNIPAR-FDSP-CCIB 7 OMS 1 UNFPA  
1- USAID 1 – PNUD 1 – UNICEF – INTERESSES 07 JO 1- 1